



Travaux de restructuration du réseau d'eau potable de l'unité de distribution (UDI) du réservoir du Mollard sur les communes de Bassens et de Saint-Alban-Leysse

Avenant n° 1 au marché n° F19034

juin 2022

ENTRE

La Communauté d'agglomération Grand Chambéry,
dont le siège social est situé 106 allée des Blachères, CS 82618, 73026 Chambéry cedex,
représentée par M. Daniel ROCHAIX, vice-président chargé de l'eau, de l'assainissement et des eaux
pluviales,

d'une part,

ET

Le groupement d'entreprises SOGEA RHONE ALPES / MAURO / EHTP,
titulaire du marché n° F19034,
dont le mandataire est l'entreprise SOGEA RHONE ALPES
située 305 Emile Romanet – 38340 VOREPPE,
représentée par Mme Elodie BUISSON, Cheffe d'agence,

d'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

ARTICLE 1 – RAPPEL DU MARCHE INITIAL

Le marché F19034 a pour objet la réalisation des travaux de restructuration de l'alimentation en eau potable de l'unité de distribution du réservoir du Mollard sur les communes de Bassens et Saint-Alban-Leyse, sur les années 2019 à 2023.

Il fait l'objet d'un seul lot composé d'une tranche ferme et de 4 tranches optionnelles, pour un montant total HT de 1 805 856,60 € :

- tranche ferme : renforcement des conduites de distribution d'eau potable chemin de la Brazière et route de Saint-Saturnin sur la commune de Bassens ;
- tranche optionnelle n° 1 : rénovation de la conduite d'adduction du réservoir du Mollard et renforcement des conduites de distribution sur les tronçons chemin de la Brazière - chemin des Monts, réservoir du Mollard - chemin de la Brazière, sur la commune de Bassens ;
- tranche optionnelle n° 2 : renforcement de la conduite de distribution route de Verel, du hameau du Tilleret au hameau de la Curiaz sur la commune de Saint-Alban-Leyse ;
- tranche optionnelle n° 3 : rénovation de la conduite de distribution entre le réservoir du Mollard et le hameau du Tilleret et rénovation des conduites de distribution chemin de la Petite Côte et chemin des Genêts sur les communes de Bassens et Saint-Alban-Leyse ;
- tranche optionnelle n° 4 : création d'un secours entre l'UDI du réservoir du Mollard et la source de Saint-Saturnin.

Toutes les tranches ont été activées et sont réceptionnées.

ARTICLE 2 – OBJET DE L'AVENANT N° 1

La tranche optionnelle n° 4 a été activée le 14 février 2022, pour une durée de 15 semaines dont 4 semaines de préparation, et pour un montant initial de 181 785,00 € HT.

Sur cette tranche, les travaux supplémentaires suivants ont été nécessaires :

- reprise des enrobés en pleine largeur au niveau de la route de Saint-Saturnin à Chambéry, en raison d'une réfection de voirie non prévue, réalisée par la commune depuis moins de 2 ans ;
- modification du tracé pour limiter l'impact du projet :
 - passage sur des parcelles en espaces verts de la commune de Saint-Alban-Leyse plutôt que sur la voirie, nécessitant un ensemencement,
 - traversée supplémentaire du réseau S.P.M.R., (Société du Pipeline Méditerranée Rhône), nécessitant la location d'un camion aspirateur et la pose d'un tuyau PVC,
 - fourniture et pose d'une chambre supplémentaire ;
- carottage du mur du réservoir de Saint-Saturnin non prévu pour l'arrivée de la conduite d'eau potable.

La plus-value correspondant aux travaux supplémentaires est de **24 577,28 € HT** :

Désignation	Montant plus-value
Réfection en enrobé à chaud	19 722,00 € HT
Location camion aspirateur	1 656,00 € HT
Ensemencement	1 656,00 € HT
Fourniture et pose canalisations PVC 250 mm	353,28 € HT
Fourniture et pose d'une chambre 1200 x 1200 mm	960,00 € HT
Traversée du mur du réservoir de Saint-Saturnin	230,00 € HT
Total	24 577,28 € HT

Par ailleurs, **une moins-value de 17 506,25 € HT** est à considérer, en raison de :

- une présence moindre de rocher ;
- la réalisation de réfection de tranchées en enrobés à chaud dès remblaiement des fouilles, minimisant l'utilisation d'enrobés à froid.

Désignation	Montant moins-value
Ouverture de fouille dans le rocher	3 531,25 € HT
Réfection de chaussée en enrobé à froid	13 975,00 € HT
Total	17 506,25 € HT

ARTICLE 3 : MONTANT DE L'AVENANT

Les modifications ci-dessus indiquées entraînent une augmentation de 7 071,03 € HT du **montant de la tranche optionnelle 4 du marché, ce qui représente un pourcentage de 0,4 % environ des montants initiaux cumulés de la tranche ferme et des tranches optionnelles 1, 2, 3 et 4.**

ARTICLE 4 : NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ

Montant tranche ferme	482 439,10 € HT
Montant tranche optionnelle n° 1	467 886,50 € HT
Montant tranche optionnelle n° 2	236 162,50 € HT
Montant tranche optionnelle n° 3	437 583,50 € HT
Montant tranche optionnelle n° 4	181 785,00 € HT
Montant avenant 1	7 071,03 € HT
<i>Montant tranche optionnelle n° 4 après avenant 1</i>	<i>188 856,03 € HT</i>
Total tranche ferme et tranches optionnelles après avenant 1	1 812 927,63 € HT

ARTICLE 5 : AUTRES CLAUSES

Toutes les clauses du marché non modifiées par le présent avenant demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Fait le

Pour le groupement
Mme Elodie BUISSON